



DANS SA SEANCE DU 25 MARS 2024 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer une autorisation simple à Mme Rosat, Le Vieux bourg 18, parcelle 204, pour la réfection des façades de sa maison ;
- De délivrer le permis de construire à Mme Marguerite Keuffer, Ch. du Chaney 1, parcelle 199, pour la transformation intérieure d'une villa individuelle, création de deux appartements par aménagement des combles, réfection des escaliers, isolation intérieure de la toiture, création d'un velux sur la toiture ;

A pris note

- Des remerciements de la Gym de Préverenges quant à notre soutien financier
- Du résultat du contrôle radar effectué par la Police cantonale, le 09 février 2024, de 6h15 à 8h5 à la Rte de la Gare : 948 véhicules ont été contrôlés, aucun n'a été dénoncé. Le taux d'infractions pour Denges est de 0%, le taux d'infractions du Canton pour la période en cours est de 2.59%.

La municipalité